



**Badminton
Centre
Val de Loire**
Ligue Régionale

Championnat régional jeunes

Règlement Cahier des charges

BADMINTON CENTRE-VAL DE LOIRE

5 pages

Édité le 01/02/2022

Adoption tacite suite à modification règlement
Championnat de France Jeunes le 02/02/2022

Validé le 02/02/2022 par le Président de la Ligue

Mise en application 02/02/2022

Diffusion à :

- Membres du Conseil d'administration,
- Présidents de clubs.

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre aux meilleurs jeunes de la région Centre-Val de Loire de se confronter afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut niveau,
- Décerner les titres de champions régionaux,
- Développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le championnat régional Jeunes vise donc des objectifs sportifs mais constituent également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire.

1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat régional jeunes ».

2. Textes de référence

Le championnat régional jeunes se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement et si nécessaire par un règlement particulier.

3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ses compétitions.

3.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs licenciés en région Centre-Val de Loire.

3.3. Catégories

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories benjamins / minimes / cadets / juniors.

La compétition est également ouverte aux minibad (uniquement le dimanche en simple) et poussins dans un objectif de détection mais ne délivrera aucun titre de Champion de régional.

3.4. Tableaux

Les tableaux proposés sont le Simple Messieurs, le Simple Dames, le Double Messieurs, le Double Dames et le Double Mixte.

Inscription possible sur 3 tableaux.

3.5. Surclassement

Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

La qualification au championnat régional devra être acquise soit par les championnats départementaux dans la catégorie d'âge correspondante soit par la présence du joueur sur la liste des sélectionnés dans le document « Représentants comité jeunes ».

Et de manière exceptionnelle sur proposition de l'Equipe Technique Régionale Centre-Val de Loire

3.6. Modalités de sélection

Simple :

Pour les catégories minibad et poussin, pas de limite d'inscription.

Pour la catégorie benjamin, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de 25 joueurs sélectionnés comme suit :

- Les 12 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du championnat régional jeunes,
- Les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base des championnats départementaux (2*6 départements = 12 joueurs).
- **Une invitation exceptionnelle ETR pour un joueur de catégorie poussin**

Pour la catégorie minime, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de 24 joueurs sélectionnés comme suit :

- Les 12 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du championnat régional jeunes,
- Les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base des championnats départementaux (2*6 départements = 12 joueurs).

Pour les catégories cadets et juniors, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de 12 joueurs sélectionnés comme suit :

- Les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du championnat régional jeunes,
- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du championnat départemental (1*6 départements = 6 joueurs). Au cas où un Comité n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.

Double et Double Mixte :

Pour les catégories poussin, pas de limite d'inscription.

Tout joueur qualifié en simple pour le championnat régional jeunes peut faire le double avec le partenaire de son choix (qualifié ou non en simple). La paire victorieuse du championnat départemental peut aussi s'inscrire même si aucun des 2 joueurs n'est qualifié en simple.

Le CPPH pris en compte pour la constitution des tableaux est celui en vigueur à la date du tirage au sort.

3.7. Liste des représentants (Annexe 3)

Chaque Comité devra envoyer la liste des joueurs sélectionnés la semaine (vendredi 23h59 dernier délai) succédant aux championnats départementaux (via le document « Représentants comité jeunes » et UNIQUEMENT ce document).

Ce document sera envoyé aux comités par la Ligue dans la semaine qui précédera les championnats départementaux. Il sera également disponible sur la page Badnet du championnat régional jeunes.

4. Inscriptions

4.1. Montant

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière de la Ligue.

4.2. Modalités

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club seront prises en compte.

La date limite d'inscription est fixée à J-15 jours avant la compétition.

Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

5. Horaires et constitution des tableaux

5.1. Horaires

L'accueil des joueurs se fait à partir de 9h le samedi.

Début de la compétition à 10h le samedi.

Fin suggérée des matchs à 20h le samedi pour les catégories poussins et benjamins si possible.

Les finales auront lieu le dimanche sauf si tableaux pouvant se jouer en entier le samedi.

Fin de la compétition recommandée vers 16h le dimanche.

5.2. Constitution des tableaux

Tableau minibad

Poule puis élimination directe uniquement en simple, le dimanche.

Autres tableaux jeunes :

Poules souhaitées puis élimination directe, dans le respect de la limite de 8 matchs / jour / joueur.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement CPPH, à la date du tirage au sort.

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

6. Organisation

6.1. Répartition des rôles (Annexe 1)

L'organisation de la compétition est prise en charge par la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire associée à un organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) qui accueillera la compétition.

La Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire et l'organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) réaliseront un travail collectif.

L'organisateur sera valorisé financièrement en fonction des critères respecter indiqués dans l'annexe 2.

6.2. Infrastructures (Annexe 1)

Le nombre total de terrains souhaité est de 12 au minimum et la compétition pourra se dérouler sur 3 salles en cas de besoin.

Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Les matchs de la catégorie poussin et minibad doivent se dérouler sur des terrains adaptés (filet à 1m40).

Des chaises d'arbitre pour les officiels devront être mises en place par l'organisateur, sur la plupart des terrains si possible.

6.3. Arbitrage

La Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) se charge de valider les juges-arbitres sur propositions faites par l'organisateur.

L'organisateur cherchera des arbitres et pourra les indemniser.

La présence d'arbitres sur les demi-finales et finales sera valorisée en fonction des critères respectés (indiqués dans l'annexe 2).

7. Lieux et date

7.1. Attribution de la compétition

Une rotation géographique pour l'attribution de l'organisation du championnat régional jeunes est mise en place. Le comité devant recevoir sur son territoire ce championnat devra fournir le nom de l'organisateur, qui peut être lui-même, ainsi que le(s) lieu(x) au plus tard le 1^{er} octobre de la saison en cours. Si tel n'était pas le cas, un nouvel appel serait fait aux autres comités cédant ainsi sa place pour les 5 saisons suivantes.

7.2. Date

Il est impératif qu'un minimum de compétitions jeunes ait lieu au sein de Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale sur ce même week-end.

8. Durant la compétition

8.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

8.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

8.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

8.4. Volant officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs. Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

8.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

8.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses règlementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

8.7. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

8.8. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

8.9. Buvette

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le comité d'organisation

9. Acceptation du présent cahier des charges

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

10. Mode opératoire

- **J-90** : validation des juges-arbitres par la CLOT.
- **J-65** : Création de la compétition sur le logiciel Badnet.
- **J-60** : constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec l'organisateur. Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue. Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée,

- **J-56** : (8 semaines), prise en compte du CPPH pour déterminer les 12 premiers qualifiés benjamins et minimes et 6 premiers qualifiés cadets et juniors, en simple.
- **La semaine (vendredi 23h59 dernier délai) qui succède aux championnats départementaux** : Envoi de la liste des représentants des comités via l'Annexe 3 par mail à l'adresse suivante : competition@badmintoncvl.fr
- **J-15** : date limite des inscriptions.
- **J-10** : date du tirage au sort.
- **J-8** : avec l'accord du juge-arbitre, envoi par la Ligue, des convocations aux clubs ainsi qu'un plan d'accès.
- **Fin de compétition** : le GEO responsable de la compétition sauvegarde la compétition via Badnet. La Ligue importera les résultats au plus tard le mardi qui suit la compétition. Le JA rédige son rapport sur Poona-

ANNEXE 1 – Organisation

Compétitions	Joueurs	Équipements - (Minimum)	Horaires (à titre indicatif)	JA	GEO	Préconisations
CRJ simples <i>Oct. Nov. Jan. Avr.</i>	130	10 terrains (5+5 terrains recommandés si 2 sites) 5 paires poteaux réglables min.	Samedi 9h30 à 23h	3 max	1/table de marque	<p>Prévoir une buvette par salle avec de la place, notamment pour se restaurer, s'il y a une grande distance entre les salles,</p> <p>Il est recommandé d'avoir des scoreurs (matériel) sur chaque terrain pour les compétitions jeunes</p> <p>Deux chaises par moitié de terrain – 1 chaise si possible pour le joueur scoreur,</p> <p>Ne pas hésiter à solliciter les arbitres locaux même stagiaires,</p> <p>Si possible prévoir des chaises d'arbitre (la Ligue peut prêter les outils nécessaires pour cette mise en place)</p> <p>*Pour ces compétitions, la qualité esthétique du plateau de jeu est valorisée (Cf « Valorisation financière »)</p>
CRJ doubles <i>Décembre et mai</i>	120	9 terrains - 5 paires poteaux réglables min.	Samedi 9h30 à 23h	3 max		
Master* Finale du CRJ <i>Dernier we de juin</i>	150	7 tapis - Tribunes fixes obligatoires 7 paires poteaux réglables	Samedi : 9h à 20h30 Dimanche : 8h30 à 17h	1		
Championnat régional jeunes* <i>Mars</i>	220	12 terrains - 5 paires poteaux réglables min. Tribunes recommandées		3 max		
Championnat régional par séries* <i>Mai -Juin</i>	220	12 terrains – tribunes recommandées		3 max		
Championnat régional vétérans/parabad <i>Février-Mars</i>	120	7 terrains		1		

ANNEXE 2 – Valorisation financière

Compétitions	Championnat régional vétérans/parabad	CRJ	Master	Championnat régional jeunes	Championnat régional par séries
Organisation	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Lots d'accueil	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Présence d'un GEO (par table de marque vérification rapport JA) 200€ : 1 jour ET +100€ si 2eme jour	300,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Respect cahier des charges (Horaires + Terrains) 150€ : 1 journée OU 200€ : 2 journées	200,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Juges-Arbitres (si à minima 2 sont du comité organisateur) 150€ : 1 jour ET +100€ : 2eme jour	250,00 €	150,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Chaises d'arbitres 4 Min.	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Finales arbitrées (200€ = 100% ou 100€ >50%)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
7 tapis			150,00 €	150,00 €	150,00 €
Plateau de jeu plantes :75€ et moquette :50€			125,00 €	125,00 €	125,00 €
Organisation 2 sites éloignés 100€ :1 journée OU 150€ : 2 journées		100,00 €		150,00 €	150,00 €
Total par organisation	1 200,00 €	1 050,00 €	1 475,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €